

Le mentorat en 1 page

Objectif de ce document : savoir en 3 minutes si vous voulez candidater comme mentor ou mentoré, ce que c'est, ce que ce n'est pas, et ce qu'on attend de vous.

Qu'est-ce que le mentorat :

Le mentorat est une relation d'accompagnement, de partage et d'entraide confidentielle entre deux personnes sans lien hiérarchique, fondée sur le partage d'expérience, destinée à favoriser la circulation des savoirs, la transmission de la culture professionnelle et le développement personnel et professionnel du mentoré ¹.

Ce que le mentorat n'est pas :

- Une formation
- Une obligation ;
- Une relation à sens unique ;
- Du coaching (travail sur les freins, représentations, comportements) ;
- Du tutorat (transmission technique liée à un poste précis) ;
- Un outil d'évaluation ou de contrôle ;
- Une forme de management bis.

L'engagement dans la relation de mentorat est sur la base du volontariat. Il s'agit d'un engagement volontaire pour le mentor et le mentoré réalisé sur le temps de travail, sans rémunération spécifique supplémentaire associée.

Le mentorat s'appuie sur un cadre clair (objectifs, durée, charte, rythme des échanges et compréhension partagée des rôles respectifs) tout en laissant au binôme la liberté d'adapter le contenu et la fréquence des rencontres à ses besoins spécifiques.

La relation mentorale repose sur le principe fondamental que **mentor et mentoré sont sur un pied d'égalité, sans lien hiérarchique, dans une dynamique de réciprocité.**

Le mentor est un salarié expérimenté, volontaire pour accompagner un autre salarié dans sa réflexion professionnelle, sa prise de recul et son développement. Il apporte son expérience, son regard, ses questionnements, et favorise l'émergence des solutions propres au mentoré.

Le mentoré est acteur de sa démarche et responsable de sa progression. Sa posture est centrale dans la réussite de la relation.

Le rôle du mentor

- Partager son expérience et ses apprentissages.
- Écouter, poser les bonnes questions, aider le mentoré à cheminer par lui-même.
- Respecter strictement la confidentialité.
- S'engager sur 7 mois, environ 1h par mois, sur le temps de travail.

Le rôle du mentoré

- Être acteur de son parcours : définir ses objectifs, préparer ses sessions, prendre l'initiative.
- Choisir son mentor parmi 3 à 5 propositions de la plateforme.

¹ EMCC : European Mentoring and Coaching Council, Conseil International du Coaching, du Mentorat et de la Supervision

- Poser les questions qu'il ne poserait pas ailleurs, sans auto-censure.
- S'engager sur la durée et rester libre de changer de mentor

Dans le cadre de l'expérimentation du programme de mentorat 2026-2027 du Régime Général de la Sécurité sociale, environ 50 binômes s'engagent pour 7 mois sur 6 à 8 sessions d'1 heure environ, en visioconférences organisées sur le temps de travail.

L'expérimentation du programme de mentorat propose sur deux parcours :

- **Programme 1, accompagnement des primo-managers.** Pour les salariés qui prennent leurs premières fonctions managériales, accompagnés par un manager confirmé d'un autre organisme. La dimension interbranche du dispositif apporte un regard ouvert, pour structurer la posture, gagner en aisance et trouver les bons appuis.
- **Programme 2, transmission de l'expérience.** Pour les salariés expérimentés qui souhaitent partager leur expérience et expertise (par exemple : transmettre des compétences numériques, l'expérience d'un parcours interbranche, ou accompagner un nouvel embauché dans la maîtrise des codes implicites à son environnement).

Comment candidater

Votre référent RH relaiera l'appel à candidatures mentors et mentorés en juillet, août et début septembre 2026. Il vous transmettra le formulaire de candidature.

Contact

Pour toute question : votre référent RH local

Support plateforme : support@constel-education.com.